

# Biodiversité : le plus n'est pas le mieux

par Jean-Paul Ledant

Chercheur à l'Institut pour un Développement Durable

**D**epuis son invention consécutive à la conférence de Rio en 1992, le terme de « biodiversité » résonne comme un slogan, pour nous rappeler la crise de nos relations avec la nature. Thème utile de communication, la biodiversité est cependant un concept flou et mouvant, sans grande utilité scientifique ou opérationnelle.

Bien qu'elle se désigne d'habitude au singulier, « la » biodiversité est multiforme, et sa pluralité est trompeuse car ce qui est dit de l'une de ses composantes ou de l'un de ses aspects ne vaut pas pour l'autre. Les contradictions que cette notion comporte et la confusion qu'elle suscite risquent en fait d'inciter à des mesures et des pratiques peu justifiées, tant du point de vue des gestionnaires et propriétaires fonciers, que pour le reste de la collectivité. C'est pourquoi un recul critique s'impose envers l'injonction latente selon laquelle il faudrait, chaque fois que possible, conserver ou maximiser la biodiversité.

Dans un sens très large, la biodiversité s'étend à la globalité du monde vivant. Vue sous cet angle, elle nous convainc certes d'adhérer à la cause de sa conservation. Mais l'évoquer ne nous indique rien de concret sur ce qu'il faudrait faire. Il ne s'agit, en effet, ni de la conserver en l'état (car on ne peut la figer et elle n'est d'ailleurs pas dans une situation idéale), ni de maintenir la vie en soi (parce qu'il va de soi que les mouches et les bactéries nous survivront), ni d'éviter sa diminution (cette idée n'ayant pas de sens puisque la biodiversité ainsi conçue n'est pas quantifiable). L'enjeu serait plutôt d'orienter les transformations des écosystèmes, pour aller vers un mieux. Or dans cette voie le concept de biodiversité au sens large ne nous guide pas.

Dans son élasticité, il arrive toutefois que l'idée de biodiversité se rétrécisse avec opportunisme vers des composantes du monde vivant : espèces, habitats, sites naturels. Oscillant du général au particulier, le terme désigne alors « tout et n'importe quoi, pourvu que cela vive ». C'est ainsi qu'on évoque les rôles bénéfiques de telle et telle espèce, ou de telle fonction écologique, pour nous persuader de l'utilité de la biodiversité. C'est du moins ce que suggèrent de sérieux écrits d'économistes sur la « valeur de la biodiversité », qui ne se réfèrent jamais qu'à certaines composantes utiles du monde vivant. Ainsi se confondent le tout et les parties, donc une



partie et l'autre. Finalement, au prétexte que certaines composantes de la biodiversité sont utiles, on nous fait accroire que les autres le sont également. Pourtant les arguments évoqués à la défense des unes peuvent se retourner contre les autres, ne seraient-ce que celles qui nuisent aux premières. L'erreur ou la partialité sont dans ce cas flagrantes.

Dans sa polymorphie, la biodiversité prend aussi des formes quantifiables, qui sont les seules qui puissent donner une signification à l'idée d'une baisse ou d'une hausse de biodiversité. Chaque fois qu'il est suggéré que la biodiversité devrait être maximisée, ou que sa diminution devrait être réduite, c'est à ces aspects-là, et uniquement à eux, qu'il peut être fait allusion. Le nombre d'espèces est la plus simple et la plus communément utilisée de ces représentations quantifiables de la biodiversité. Réduite à cette seule dimension, la biodiversité devient alors un concept bien plus précis, ou le deviendrait si le même mot n'était utilisé dans bien d'autres sens. Et pourtant même sur cette seule dimension, la biodiversité se multiplie encore, car un nombre d'espèces s'envisage à toute échelle, depuis le monde dans sa globalité, jusqu'à une localité, une propriété, une parcelle... Or une

distinction s'impose entre l'échelle globale et celle, opérationnelle, de la propriété et de la parcelle, car si la biodiversité est souhaitable à l'une, elle ne l'est pas à l'autre.

A l'échelle de la planète, l'intuition, nos valeurs, notre fascination pour la vie... nous dictent que la survie de chaque espèce et donc la biodiversité, en tant que nombre d'espèces existantes, est bonne en soi. Si certaines d'entre elles nous déplaisent, il est aisé à cette échelle de les accepter au loin, hors d'état de nous nuire. Mais pour conserver toutes les espèces sur terre, il nous faut, sur le terrain, maintenir séparées celles qui ne peuvent coexister, et préserver les habitats très spécialisés, auxquels seul un petit nombre d'espèces (donc une faible biodiversité) a pu s'adapter : ce n'est pas en voulant disposer un peu de tout partout qu'on gardera le tout !

C'est donc dans la mesure même où nous souhaitons maintenir la diversité des espèces sur terre, que nous ne pouvons pas la souhaiter au niveau local. C'est pour cela, et non par xénophobie, que les naturalistes rechignent à introduire des espèces exotiques, quant bien mêmes elles font augmenter, en un premier temps du moins, la diversité locale. Ainsi, en quittant une définition générique de la biodiversité pour adopter une variable quantifiable, on a gagné en clarté et ce sont alors des contradictions qui sont apparues !

De plus à l'échelle locale se manifestent davantage les rôles utilitaires de la nature, pour lesquels la plus haute diversité n'est pas non plus souhaitable : la production de bois, la régulation des eaux, l'agrément des paysages, les plaisirs de la chasse ou de la promenade. Chacun qui est imprégné des réalités agricoles et sylvicoles sait qu'une certaine homogénéité de la production permet des économies d'échelles et que certaines espèces sont indésirables, donc qu'il n'est pas forcément utile d'en augmenter le nombre et l'abondance.

Tout simplement il nous faut reconnaître qu'aucune espèce, pas même l'homme, ne gagne à s'entourer de toutes les autres. Quel que soit l'objectif poursuivi, il n'y a jamais lieu au niveau local de vouloir le plus de diversité, au sens de nombre d'espèces. L'assortiment optimum ne comprend ni trop d'espèces, ni trop peu, et surtout pas n'importe quelles espèces.

Les groupes de pression qui cherchent à influencer les pratiques au nom de la biodiversité seraient plus crédibles s'ils reconnaissaient explicitement ce constat de bon sens. Mais longtemps ils ont fait du nombre d'espèces, qu'ils appellent de manière très significative la « richesse », le critère principal de valeur des sites à protéger. Certains ont voulu maximiser cette grandeur à l'échelle de réserves naturelles, au nom de considérations scientifiques mais en fait par un comportement de collectionneur ou simplement parce qu'il se fait que, parmi d'autres, des milieux à haute diversité (pelouses sèches, prairies maigres) sont à la fois appréciables et menacés. Malheureusement cette idée souvent implicite voire inconsciente mais tenace, qu'il est bon par principe de maintenir un nombre élevé d'espèces, interpelle les gestionnaires de manière stérile chaque fois que la biodiversité est suffisante ou qu'elle réagit à des facteurs non maîtrisés.

En définitive, ou bien la biodiversité est considérée sous ses aspects quantifiables ou bien non. Dans un cas, elle n'a pas lieu d'être systématiquement maximisée à l'échelle locale, la seule qui intéresse les praticiens. Dans le second cas, freiner sa diminution ou augmenter la biodiversité n'a pas de sens.

Alors qu'en est-il en pratique pour le gestionnaire d'une forêt ? Il ne peut en rien s'agir de rassembler le plus de diversité sur son territoire, comme si la propriété du sol devait s'ac-

### QUE FAIRE EN PRATIQUE DANS NOS BOIS ?

Des conseils pertinents pourront être trouvés dans la « circulaire biodiversité<sup>1</sup> » et dans la brochure « biodiversité et gestion forestière<sup>2</sup> » coéditée par la SRFB : pour l'essentiel il s'agit d'accueillir ce qui tend à venir spontanément.

Cela dit trois restrictions s'imposent :

- Parmi ce qu'on accueille et cherche à favoriser, la priorité doit aller aux espèces et habitats rares sur un plan général, indépendamment de leur rareté locale. Par exemple, l'on préservera, en évitant de les enrésiner, les associations forestières particulières comme les aulnaies. Contribuer à la diversité régionale ou mondiale doit primer sur la diversité de la propriété ou du massif.
- Le propre de la sylviculture est de contrôler la nature, pour ajuster les équilibres : il faut pouvoir limiter les espèces jugées en excès. Selon les cas, il s'agira de ravageurs (scolytes), d'essences d'ombres, du grand gibier, dont le surnombre ne menace pas seulement les régénérations mais aussi la flore herbacée voire la petite faune..., mais aussi des plantations qui envahissent les associations à protéger.



<sup>1</sup> Branquart, E. et S. Liégeois. 2005. Normes de gestion pour favoriser la biodiversité dans les bois soumis au régime forestier (complément à la circulaire n°2619). Ministère de la Région Wallonne – DGRNE, 84 p.

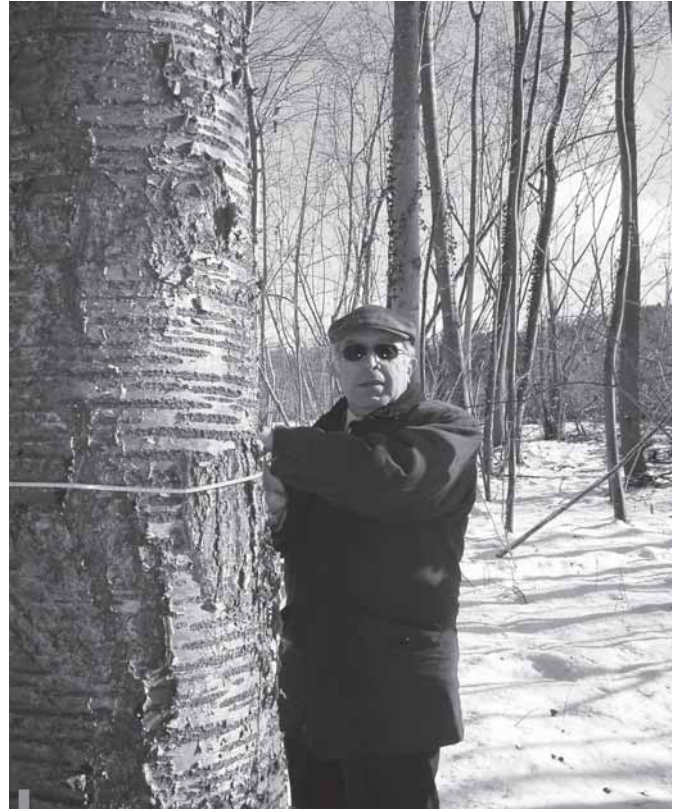
<sup>2</sup> Asaël, S., Messant, D., Reinbold, G., Ph. Genot et M. Thinnes. 2007. Biodiversité et gestion forestière. Des conseils simples pour une gestion durable de notre patrimoine. CRPF de Lorraine, ONF, GSL et SRFB.

- Enfin, la diversité des peuplements, souvent préconisée, ne doit pas être « forcée », surtout à l'échelle de propriétés ou de massifs petits. Les arguments en faveur d'un minimum de diversité ne doivent pas conduire à planter des espèces mal adaptées ou de composer des mosaïques de parcelles où il ne serait possible ni de rationaliser les travaux ni de vendre des lots homogènes de volume suffisant, et qui de surcroît fragmenteraient les habitats de la faune et de la flore.

La diversité locale n'est donc pas un but en soi, elle doit être assujettie aux objectifs plus généraux dont font partie la production durable de bois, les fonctions environnementales et la conservation de la faune et de la flore régionales.

compagner d'une appropriation de la vie. La démarche doit être plus extravertie, ancrée dans l'idée que ce qu'on fait concerne des systèmes et une collectivité humaine qui nous dépassent : d'un côté toute parcelle de terrain est affectée par le monde extérieur (ne serait-ce que par les changements climatiques, l'ozone, les pluies d'azote...), d'un autre côté toute action affecte le monde extérieur et a donc vocation de contribuer à des préoccupations qui sortent largement des limites physiques et mentales de la propriété.

Au-delà de la diversité des formes de vie, ce sont aussi les divers services écologiques de la forêt qui sont appelés à être pris en compte dans cette logique d'externalités positives et intentionnelles. Appliquée à la biodiversité ou à d'autres productions environnementales, cette logique justifierait une forme de rémunération des services rendus, qui serait de préférence calculée au prorata des résultats, du moins des plus maîtrisables d'entre eux. De ce point de vue le réseau Natura 2000 wallon semble s'accrocher exagérément aux normes et contraintes, au risque de voir les coûts (imposés au propriétaire ou au contribuable) non compensés par les résultats environnementaux. Mais au moins cherche-t-il à s'inscrire dans cette vision ouverte sur l'extérieur, puisqu'il vise non la biodiversité interne des espaces considérés mais celle du continent européen.



Le sylviculteur peut avoir une action concrète et positive sur la biodiversité... bien comprise.

Dans l'optique d'une telle gestion intentionnelle de l'environnement, le concept de biodiversité est plus confortable que son ancêtre, la conservation de la nature, puisque par définition la nature ne peut être le produit du travail humain. Le propriétaire d'un bois appréciera aussi que la naturalité ne soit pas le critère explicite de bonne gestion environnementale puisqu'en tant qu'héritier du travail de ses prédécesseurs il risquerait alors de se voir pénalisé, par une extension du principe pollueur payeur, de tout écart par rapport à la forêt vierge originelle ! Le slogan de biodiversité vient néanmoins rappeler le propriétaire à sa responsabilité vis-à-vis de la vie sauvage et de la collectivité humaine, présente et future. Mais il serait dommage que par un malentendu il s'acharne avec bonne volonté à des actions qui ne soient bonnes pour personne.

## Des cartouches d'imprimantes vides pour régénérer la forêt

Une convention entre le Centre de Recyclage Environnemental Business Products Ltd. et la Société Royale Forestière de Belgique

### Une cartouche récoltée = un arbre planté

#### Comment ?

Des enveloppes de recyclage sont fournies par le Centre de Recyclage E.B.P. Ltd. Pour obtenir gratuitement ces enveloppes de recyclage, faites le n° vert 00800/98.97.96.95 ou par E-mail : [info@print-collect.com](mailto:info@print-collect.com) Ces enveloppes ne doivent pas être affranchies.

#### Renseignements :

Société Royale Forestière de Belgique - Orane Bienfait  
02/227.56.50 [formation@srfb-kbbm.be](mailto:formation@srfb-kbbm.be)

